

Bachelier en gestion hôtelière orientation : arts culinaires

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Allemand III			
Ancien Code	ECHA3B66CLD	Caractère	Optionnel
Nouveau Code	XOHA3660		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Paméla ANCION (pamela.ancion@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'objectif de cette unité d'enseignement est de préparer l'étudiant à son insertion professionnelle en allemand. Cette unité s'inscrit dans le prolongement de l'UE allemand de bac2. La langue allemande continue à être développée à l'écrit et à l'oral. L'accent sera mis sur la rédaction d'écrits commerciaux, la lecture de divers documents, la discussion et l'écoute téléphonique. Selon la situation et dans la mesure du possible, une pratique est prévue soit sous forme d'un séminaire actif et/ou sur le terrain.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

2.2 Pratiquer l'écoute et l'empathie et fonctionner « orienté client »

2.4 Négocier avec les différents interlocuteurs

Mng 2.10 Communiquer avec les différentes parties prenantes en langues étrangères tant à l'oral qu'à l'écrit, le cas échéant, dans un contexte multiculturel

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, il est attendu que, de façon individuelle, l'étudiant soit capable de :

- communiquer en allemand de manière fluide, structurée et claire
- identifier le vocabulaire adéquat, et appliquer les principes grammaticaux usuels
- traduire, rapporter, décrire et expliquer différents contenus relatifs à la vie quotidienne et économique de manière claire et compréhensible
- exprimer et produire de manière claire et standard des informations relatives aux domaines d'étude, par l'utilisation de vocabulaire et principes grammaticaux adéquats

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECHA3B66CLDA Monde du travail DEU III

24 h / 2 C

(opt.)

Contenu

- Vocabulaire, conjugaison et grammaire spécifiques au monde du travail pour une utilisation tant à l'oral qu'à l'écrit
- rédaction d'un CV attractif et créatif en allemand ainsi que les lettres d'accompagnement avec profil et attentes professionnelles.
- préparation à l'entretien d'embauche en allemand
- rédaction de lettres commerciales et e-mail en allemand (destiné à des fournisseurs, clients, partenaires ou collègues)
- mener un entretien téléphonique avec un client en allemand
- sensibilisation culturelle

Cette unité s'adressant à un public francophone, la langue officielle est le français. La méthode pédagogique mettra néanmoins l'accent sur l'allemand. Exposés, instructions, explications, évaluations et autres outils pédagogiques seront partiellement voire complètement conçus en allemand.

Démarches d'apprentissage

- approche déductive, inductives, interactive, progressive et par situation-problème
- travail en groupe et en autonomie
- travail régulier

L'étudiant sera placé dans une démarche de progression constante et sera lui-même acteur de sa propre progression en se fixant des objectifs à atteindre.

Dispositifs d'aide à la réussite

- planning d'étude
- évaluation continue
- guidance personnalisée
- questions-réponses
- Wallangues

Sources et références

- Documents sur Connected
- Syllabus

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur Connected au regard de l'UE.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- syllabus
- notes de cours
- livres et manuels
- presse germanophone
- sites internet
- matériel audio
- matériel didactique

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPST ou autres supports, vademécum. directives seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de l'ensemble des activités d'apprentissage se base sur :

- les interrogations : composées de tests formatifs et d'épreuves évaluatives (en écrits et/ou en oral) qui vérifieront l'acquisition du vocabulaire et des principes grammaticaux indispensables à la pratique active de la langue
- dans la mesure du possible, pratique sous forme de séminaire et/ou sur le terrain avec réalisation de divers objectifs et travaux
- l'examen écrit en janvier, permettant aux étudiants de mettre en oeuvre leurs acquis
- Epreuve intégrée
- La non participation aux activités de type voyage et/ou séminaire(s) entraînera la note de PP pour l'UE (voir "dispositions complémentaires" ci-dessous)
- Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

- En cas de non présentation de l'examen, la matière de l'année devra être présentée à la session suivante. Aucune dispense n'est accordée entre janvier et juin ou septembre. En cas de dépôt d'un CM pour l'examen, celui-ci ne sera pas réorganisé pour l'étudiant dans la même session d'évaluation et devra donc être présenté par l'étudiant à la session d'évaluation suivante.

- activité complémentaire non-évaluée : voyage en Allemagne (si organisable)

Les étudiants « diplômables » en janvier

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Activité pédagogique

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur Connected.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	40				
Période d'évaluation	Exe	60			Exe	100

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).